



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 MARS 2024**

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre

Le : 7 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Fabrice VENET.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2024.

Compte rendu affiché le : 12 mars 2024.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON /
L. BROSSARD / D. BERTHOLON / P. SECKINGER / C. LOZANO /
B. TRENCHAT / F. VENET / M. DUPUY / D. PINEL / R. JOASSARD.

Absents excusés : O. VIALON / G. VULPAS (pouvoir donné à Karine
BERGER)

Absente : A. BORRA.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 7 mars 2024 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire excuse l'absence de Gérard VULPAS qui lui a donné pouvoir et d'Olivier VIALON.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Fabrice VENET se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 8 FEVRIER 2024.

APPROBATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE :

Madame le Maire informe que des modifications ont été apportées au règlement de cantine 2023-2024 et qu'à ce titre elles doivent faire l'objet d'une délibération par le Conseil Municipal.

Voici les modifications du règlement de cantine :

- *Le personnel encadrant fera connaître à Madame le Maire, tout manquement répété à la discipline et ses conséquences.*
- *Les goûters amenés de la maison sont autorisés et doivent être emballés et notés au nom de l'enfant. Il est interdit aux enfants de partager leurs goûters entre eux notamment au regard des allergies ou régimes alimentaires.*

Ce règlement modifié sera communiqué à l'ensemble des familles de l'école maternelle et de l'école élémentaire.



MAIRIE
18, Impasse de la Mairie
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE
Tél : 04 74 70 03 95
E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer ce règlement de cantine 2023-2024.

ACCORD DE PRINCIPE POUR L'INSTALLATION D'UN SUPER CHARGEUR :

Madame le Maire précise que le SYDER a pour projet l'installation et l'exploitation d'une station de recharge forte puissance pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans la vallée de la Brévenne. Ce projet a été proposé sur plusieurs Communes dont Sainte-Foy-l'Argentière. Ce projet ne pourrait voir le jour qu'après validation de l'ADEME (qui avait fléché d'autres territoires dans son appel à projets).

Cette station comprendrait au moins quatre bornes et il faut qu'elles soient installées sur un terrain de 2000 m² près d'un axe routier.

La station de recharge a les caractéristiques suivantes :

- *une plateforme de circulation*
- *un poste de transformation équipé d'un transformateur de 1 200 kVA*
- *plusieurs bornes IRVE de recharge de véhicules électriques allant de 22 kW AC (alternatif) jusqu'à 400 kW en DC (continu)*
- *une ombrière équipée de panneaux photovoltaïques*
- *des équipements de services aux usagers (exemple : snacking, installations de pique-nique et aire de jeux pour enfants ...), à définir avec la Municipalité en fonction des besoins.*
- *des espaces verts.*

Madame le Maire propose de candidater avec un terrain le long de la Route de Lyon. Ce terrain serait mis à disposition du SYDER ; un bail emphytéotique pourrait être signé.

Un projet paysager serait alors proposé à la Collectivité sous condition de la validation de l'ADEME auprès du SYDER.

Madame le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne un accord de principe sur ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Présentation du projet de sécurisation Route d'AVEIZE :**
Madame le Maire projette la présentation de la sécurisation Route d'Aveize étudiée en Commission.

Lionel BROSSARD commente :

Le projet de la sécurisation Route d'Aveize : *des chicanes seront installées, des places de parking seront également créées.*

A l'intersection de la Route d'Aveize et le Chemin du Perrin, des panneaux STOP seront installés sur la Route d'Aveize. Deux balises seront installées à l'entrée du Chemin de l'Ombrage.

Au carrefour, Route de l'Argentière – Route d'Aveize : *trois solutions :*

- 1/ Laisser les priorités à droite*
- 2/ Inverser les stops.*
- 3/ Mettre en place des plateaux : coût très élevé.*

Après vote pour l'installation des panneaux stops : 12 pour et 1 contre.

La solution retenue serait d'inverser les stops.

Le coût total des travaux s'élève à 17 389 € TTC (13 896 € RD4/Route d'Aveize et 3 943 € pour les stops). Madame le Maire précise que ces travaux pourront être financés pour partie dans le cadre des amendes de police qui seront sollicitées au mois de mai auprès du Département.

Le projet de la sécurisation Route de Duerne :

Madame le Maire rappelle la dangerosité du Chemin du Domaine.

Après accord de la Commission, Lionel BROSSARD s'est rapproché de l'ATD (Agence Technique Départementale) pour faire une étude de sécurisation. Le Département propose un aménagement d'un montant HT de 10 385 €.

Madame le Maire demande à son Conseil Municipal un accord de principe pour présenter ce projet à Alexis BADOIL, Maire de St Genis l'Argentière. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, confirme cet accord de principe.

- *Marché forain* : une réunion a eu lieu en Mairie avec les forains le jeudi 15 février 2024. En raison des travaux actuels, le marché forain est déplacé sur la Place du Château. Ce jeudi 7 mars 2024, les forains ont pu expérimenter cette nouvelle installation qui semble convenir à tous (forains et clients). Des places de stationnement seront matérialisées au sol pour permettre un stationnement plus sécurisé.
- *Pétition en cours* : Madame le Maire informe qu'une pétition est en cours et émane des bureaux de tabac presse de Ste Foy l'Argentière et St Laurent de Chamousset concernant l'édition du Progrès. En effet, pour des raisons économiques, le Progrès a eu la mauvaise idée de changer d'édition depuis 15 mois regroupant nos Communes avec le Beaujolais et le Rhône Nord. Il est demandé que les 32 Communes des Monts du Lyonnais soient regroupées sur une seule et même édition.
- *Défilé* : Madame le Maire rappelle la commémoration des Anciens d'Algérie se tiendra le samedi 23 mars à 11 h, rassemblement devant la Mairie.
- *Prochaine réunion de Conseil Municipal* : jeudi 21 mars 2024 à 19h30.

La séance est levée à 21h.

Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 11 mars 2024,

*Le Maire,
Karine BERGER*

